



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 18 février 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 235 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 26 Procurations : 3 Membres excusés : / Votants : 29 Pour : 29

Date convocation : 12/02/2021

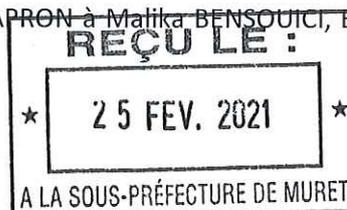
Compte rendu affiché le : 24/02/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Ana ROLDAN à Philippe RIGAL, Olivier CHAPRON à Malika BENSOUICI, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER.

Excusés : /

Secrétaire : Magali GRANDSIMON



<p>N° DEL/2021-010</p> <p>OBJET :</p> <p>AMENAGEMENT</p> <p>CANDIDATURE AU DISPOSITIF BOURG CENTRE ET CONTRAT-CADRE ENTRE LE CONSEIL REGIONAL OCCITANIE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN AGGLO ET LA COMMUNE DE SEYSSES</p>	<p>Monsieur le Maire remémore l'acte de pré-candidature au dispositif Bourg Centre porté par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Les échanges avec les différents partenaires ont permis de définir un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre de Seysses et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire.</p> <p>Il expose le dossier comme suit :</p> <p>La commune de Seysses se situe à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Toulouse et à proximité immédiate de Muret. Commune du Muretain Agglo, Seysses est un bourg qui a vu sa population croître fortement avec l'étalement de la Métropole Toulousaine. La commune compte aujourd'hui 9 170 habitants (données 2020) et a besoin d'affirmer une nouvelle identité dans l'organisation spatiale et territoriale au sein de l'Agglomération du Muretain. Un nouveau collège sera implanté dans la Commune et de nouveaux équipements et services publics devront être proposés.</p> <p>Dans ce contexte de mutations sociales fortes, la Commune souhaite mettre en avant ses atouts et repenser son cadre de vie. La trame urbaine, anciennement sous forme d'un noyau concentrique autour de son église classée, a connu l'urbanisation du XXème siècle, sous la forme d'habitat diffus ou de petites opérations, qui a ainsi donné à la commune une forme en « doigts de gant » (réseau en étoile). Il conviendrait pour la Commune de repenser la place de la Libération et mettre en place des modes doux, en lien avec les orientations du schéma cyclable de l'Agglomération du Muretain. Et à plus long terme, à coordonner et harmoniser l'habitat dans le bourg. Enfin, grâce aux forces vives sur la Commune, un pôle d'excellence rural sur l'agroécologie pourrait être une marque identitaire</p>
---	--

parmi les polarités de l'aire métropolitaine.

Formalisée dans un contrat « Bourg-Centre », annexé à la présente délibération, rassemblant autour d'objectifs communs la Région Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Muretain Agglomération et la commune de SEYSSES, la stratégie de développement et de valorisation s'articule autour de 3 axes :

- **Axe stratégique 1** : Affirmer la centralité du bourg et maintenir son attractivité
- **Axe stratégique 2** : Conforter le pôle d'équipement et de services
- **Axe stratégique 3** : Développer les mobilités intra et extra-communales

Monsieur le Maire souligne que la commune de Seysses a été identifiée par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour bénéficier du dispositif « Bourg Centre » et que le projet répond aux attendus de la région Occitanie, de même qu'il est en cohérence avec la stratégie poursuivie par Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo dans son projet de territoire tout en s'inscrivant dans une politique de développement des différents partenaires. Enfin, il précise que le Conseil Communautaire du Muretain Agglo, lors de sa séance du 9 février 2021, a voté favorablement ce projet.

Enfin, Monsieur le Maire tient à préciser que ce document structurant en matière de stratégie des politiques publiques à mener par la collectivité est un premier support de réflexion pour les élus. Il est en effet convenu avec la Région d'enrichir les éléments fondateurs de ce premier contrat-cadre lors de la prochaine campagne du dispositif Bourg Centre. Pour remplir cet objectif, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ensemble des commissions sera réuni afin que les élus puissent définir un vrai projet de territoire de Bourg Centre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir dûment délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes du contrat-cadre de la commune de Seysses, joint à la présente délibération, à conclure entre le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo et la commune de Seysses,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ledit contrat-cadre.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 25 FEV. 2021

Affiché
le : 25 FEV. 2021

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 24 février 2021.


Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

REÇU LE :
★ 25 FEV. 2021 ★
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET